

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Band: [94] (2006)

Heft: 1504

Artikel: Femmes migrantes sans statut légal : du travail domestique et d'une possibilité d'autonomie

Autor: Carreras, Laetitia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes migrantes sans statut légal: du travail domestique et d'une possibilité d'autonomie¹

Ces dernières années, nous avons beaucoup entendu parlé de féminisation de la migration liée à certains enjeux de société, tels que l'importance du secteur de l'économie domestique. Cette prise de conscience est allée de pair, du moins dans certains cantons, avec la «découverte» que les travailleuses sans statut légal sont plus nombreuses que les hommes sans statut légal.

LAETITIA CARRERAS

Bien que la manière de parler des processus migratoires se soit déclinée durant des décennies au masculin, plusieurs recherches² ont montré que dans certains secteurs d'activité, la main-d'oeuvre est depuis longtemps presque exclusivement féminine, notamment dans les tâches découlant de l'externalisation du travail domestique. Quant à mesurer l'impact de la migration sur le statut des femmes, les résultats des études³ sont divergents, voire contradictoires. En effet la migration peut engendrer une modification de leur position au sein de la famille et de la société dans le pays d'origine, de par l'envoi d'argent. Toutefois, cela dépend de nombreux facteurs et migration ne coïncide pas nécessairement avec changement de position et diminution des rapports de domination des hommes sur les femmes.

Dans cet article, je vais m'arrêter à une facette essentielle dans le contexte actuel : comment dans une situation de grande précarité, les femmes migrantes, et de surcroît sans statut légal, réussissent-elles à construire des parcelles d'autonomie et de résistance ? Dans quelle mesure parviennent-elles à modifier certaines conditions de travail et à aménager leur cadre de travail ? Comment arrivent-elles à supporter le travail qu'elles font ? Comment vivent-elles au quotidien le fait de prendre en charge un travail invisible, le travail domestique ? De plus, dans un contexte de fabrication, de par nos lois migratoires, de personnes sans autorisation légale de séjour, comment peut-on, avec ces travailleuses et ces travailleurs sans statut légal, imaginer renforcer et développer des parcelles d'autonomie et de résistance ?

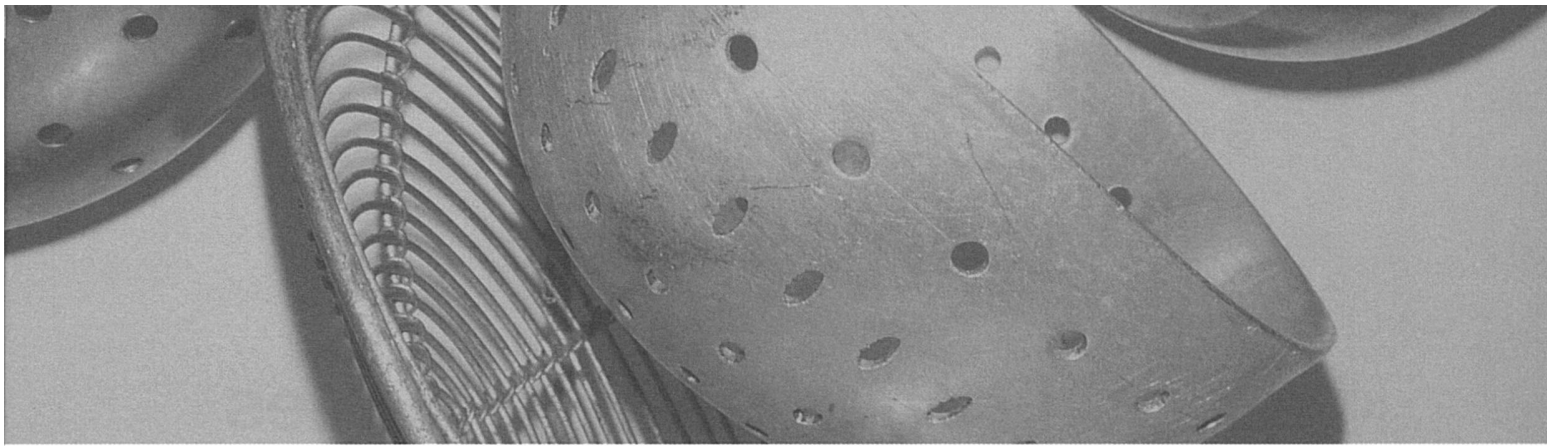
Invisibilité multiples

Tout se passe comme si les femmes migrantes sans statut légal appartenaient à différentes catégories qui renforcent leur invisibilité: femmes, migrantes, travailleuses, de surcroît dans le secteur de l'économie domestique et *last but not least* sans autorisation légale de séjour. Le point commun entre ces différentes catégories est leur apparition récente dans le débat public, c'est-à-dire qu' auparavant, elles n'avaient tout simplement pas, ou très peu d'existence. Travailler comme employée domestique suscite une invisibilité plus grande que celle qui existe pour un homme sans statut travaillant, par exemple, comme plongeur dans un restaurant. La maison appartient en effet à un espace privé. L'invisibilité du travail domestique se reporte lors de son externalisation, que ce soit la définition des tâches, les attentes des personnes employées, comme la valorisation du travail effectué. Dans ce contexte, il y a peu, voire pas d'intermédiaires entre les travailleuses domestiques et les personnes employées. En outre, elles sont confrontées à un grand isolement sur leur lieu de travail, de par l'absence de collectif de travail, car elles ne possèdent pas de collègues. Il devient alors beaucoup plus délicat de revendiquer de meilleures conditions de travail.

Possibilités d'autonomie

Dans cette conjoncture et d'après les témoignages que j'ai pu récolter, il apparaît que les travailleuses domestiques créent des parcelles d'autonomie qui leur permettent d'améliorer et de modifier leurs conditions de travail. Il est toutefois important de souligner que mes interlocutrices vivaient en Suisse pour la quasi-totalité d'entre elles depuis déjà plusieurs années. Elles avaient toutes, au moment de l'enquête, une certaine «stabilité», dans le sens où elles possédaient des places de travail et un revenu relativement fixe, malgré quelques oscillations. De plus, elles avaient réussi à s'éloigner des patron-ne-s pénibles et des places de travail délicates. Cette situation n'est pas révélatrice de l'ensemble des femmes migrantes sans statut, d'autant plus que depuis environ trois ans le marché du travail s'est considérablement durci et qu'il devient actuellement beaucoup plus ardu de s'extraire de places de travail abusives.

Des processus de négociation sont entamés dès le premier contact, quand la question du paiement est abordée, des propositions salariales trop basses peuvent conduire à un refus d'une place de travail. Mes interlocutrices déterminent le moment où elles vont être payées, ce qui peut varier selon leurs besoins, certaines préfèrent que ce soit chaque semaine, d'autres à un moment fixe dans le mois. Avant de mieux connaître les personnes qui les emploient, elles demandent à être payées chaque fois afin d'éviter des situations de non-paiement. Elles parviennent également, dans une certaine mesure, à négocier et à définir les tâches déléguées, ainsi que le temps nécessaire



pour les effectuer. En effet, les personnes employeuses ne peuvent pas tout demander. De même, malgré la hiérarchie entre les travailleuses domestiques et les personnes employeuses, les travailleuses vont en quelque sorte redéfinir la relation qu'elles souhaitent entretenir avec leur patronne. Différentes tactiques permettent de remettre à sa place une personne employeuse trop curieuse ou à l'affût d'une oreille prête à écouter des confidences intrusives, par exemple en n'initiant jamais les questions et en évitant de donner des éléments sur sa vie personnelle. Une relation jugée trop difficile avec une personne employeuse peut participer du départ d'une travailleuse, celle-ci étant une composante essentielle du cadre et des conditions de travail.

Comparer pour mieux se défendre

Les stratégies de comparaisons participent également à construire des bouts d'autonomie que ce soit avec des femmes moins bien loties qu'elles, avec des femmes restées au pays, ou encore entre leurs conditions de vie et de travail dans la première phase de leur parcours migratoire, leur permettent de relativiser, mais également de valoriser ce qu'elles vivent. Le discours des femmes migrantes rencontrées permet d'explicitier et de décrire leurs conditions de travail par comparaison à d'autres conditions de travail. Elles mettent alors l'accent sur les améliorations de leur situation, en tant que travailleuses domestiques et migrantes sans statut.

Concernant le rapport aux personnes employeuses, les comparaisons permettent d'amoindrir les rapports hiérarchiques et de pouvoir qui existent entre travailleuses domestiques et personnes employeuses. En effet, il est facile de trouver dans son entourage, ou dans son passé, des compatriotes qui ont des patron-ne-s plus pénibles que les siennes. Cela permet de se construire une situation relativement vivable et positive.

Les comparaisons permettent également de donner de la valeur au travail domestique effectué. C'est un travail, ce qui est en soi quelque chose de malaisé à trouver, que ce soit dans le pays de réception ou dans le pays d'origine. Il rapporte un revenu, même s'il est bas. Dans le pays d'origine il serait effectué dans des conditions plus dures. Enfin, il est perçu comme un travail «honnête», dont il ne faut pas avoir honte.

Plusieurs points permettent de considérer les femmes que j'ai rencontrées comme construisant des espaces d'autonomie et de résistance: le fait de s'éloigner des patron-ne-s pénibles, de reprendre à leur compte la distance marquées envers les personnes employeuses, le refus de certaines tâches, la négociation des conditions de travail et des tâches déléguées, ainsi que l'utilisation des processus de comparaison. En effet, si les processus de comparaison ne permettent pas de modifier de manière drastique les conditions de travail – comment le pourraient-elles dans un contexte d'absence de statut à long terme ? – ces comparaisons peuvent toutefois participer à la construction d'un sujet qui agit et qui résiste à une situation de clandestinité et à la dévalorisation de son travail.

La reconnaissance de ce travail – qui contrairement à une valorisation de type individuel pouvant se construire au travers de stratégies de comparaison – nécessite la mise sur pied de mécanismes, tels que l'obtention d'un permis de travail, l'instauration et le respect d'une convention collective de travail et une adaptation des salaires. Mais comment modifier en profondeur les représentations concernant ce secteur? En effet, la dévalorisation de ce secteur affecte toutes les femmes qui y travaillent, avec ou sans statut.

Si l'absence de permis renforce l'invisibilité et contraint les femmes migrantes au travail dans le secteur de l'économie domestique, malgré leurs qualifications, il est essentiel de se rappeler que nos lois migratoires, qui fabriquent de toutes pièces des personnes sans statut légal, sont décidées, votées et appliquées par des femmes et des hommes.

Dire non le 24 septembre

Pour que des conditions de travail convenables existent dans ce secteur, pour que les femmes qui y travaillent parviennent à vivre de leur salaire et aient les protections sociales dont toute travailleuse et tout travailleur devrait pouvoir bénéficier, nos lois doivent être modifiées.

Dans ce sens, le premier pas est de refuser, le 24 septembre prochain, la loi sur les étrangers et la loi sur l'asile. Nous pourrions, dans un deuxième temps, imaginer que les femmes qui travaillent dans ce secteur obtiennent des permis de séjour et de travail, quel que soit leur pays d'origine, car leur travail est nécessaire à notre économie et à la manière dont notre société est structurée.

¹Cet article présente quelques éléments d'une recherche que j'ai faite dans le cadre d'un DEA en Etudes Genre, soutenu début 2006: *Migrantes sans statut légal, Travail domestique et externalisation: invisibilités multiples et stratégies de résistance*, Université de Genève, Université de Lausanne.

²Cf. notamment Oso Casas Laura (2005), «La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris: stratégies de mobilité sociale et trajectoires biographiques», in Femmes, genre, migration et mobilité, Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol 21, no 1, pp. 107-127.

³Cf. entre autres Oso Laura & Catarino Christine (1996), *Femmes chefs de ménage et migration*, in Jeanne Bisillat et Michèle Fieloux, *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, pp. 61-97; ainsi que Phizacklea Annie (ed.) (1983), *One Way Ticket, Migration and Female Labour*, London, Boston, Routledge & Kegan.